Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-135-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 135/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

ASSISES NATIONALES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 2026 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 135/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

ASSISES NATIONALES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 2026 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Tony Échelard

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt pour Laval Agglomération de soutenir l'organisation des Assises nationales de l'Alimentation et de l'Agriculture 2026, qui contribue au rayonnement du territoire et à la valorisation de ses filières agricoles et agroalimentaires,

Que l'événement se tiendra le 3 novembre 2026 à l'Espace Mayenne de Laval,

Que la convention de partenariat prévoit un soutien total de 12 000 €, réparti à parts égales entre Laval Économie et Laval Agglomération,

Considérant la convention de partenariat jointe en annexe, conclue entre Laval Économie, Laval Agglomération, ADDITI COM et Ouest-France, qui identifie Laval Agglomération et Laval Économie comme partenaires institutionnels de cette 10e édition,

Après avis de la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération attribue une subvention de 6 000 € pour l'organisation des Assises nationales de l'Alimentation et de l'Agriculture 2026, en complément de la contribution de 6 000 € de Laval Économie, dans les conditions prévues par la convention de partenariat annexée.

Article 2
Les termes de la convention de partenariat entre Laval Agglomération, Laval Économie, ADDITI COM et Ouest-France sont approuvés.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Nadège Davoust).

Le Président,

Signé : Florian Bercault